

Aperçu de la session

Recommandations de Raiffeisen Suisse en vue de la **session d'été 2026**

Conseil national

2 et 18 juin 2026, Liste DFF

25.3314	Mo. Groupe Vert-e-s	Améliorer la garantie des dépôts pour renforcer la confiance dans les banques	Rejet
-------------------------	----------------------------	--	--------------

La motion demande que le système suisse de garantie des dépôts soit axé sur les grandes banques. Pour ce faire, il faut augmenter le montant total des obligations de contribution, envisager de passer à un mécanisme de financement ex ante et concevoir une stratégie qui permette de financer la garantie en cas de ressources insuffisantes.

Selon le Conseil fédéral, un renforcement supplémentaire de la garantie des dépôts n'apporterait toutefois aucune amélioration. En Suisse, les dépôts sont déjà garantis par un système de protection à trois niveaux :

1. Protection des substances : chaque banque doit détenir en Suisse des actifs correspondant à au moins 125 % des avoirs garantis de sa clientèle.
2. Privilège en cas de faillite : en cas de faillite, les avoirs garantis bénéficient d'un traitement préférentiel.
3. Garantie des dépôts : si les liquidités d'une banque ne suffisent pas, les autres banques mettent ensemble à disposition environ 7,9 milliards de francs. Cela correspond à un taux de couverture de 1,6 % des avoirs garantis et se situe déjà à un niveau élevé en comparaison internationale. De plus, environ la moitié de ces obligations de cotisation est déjà financée à l'avance (*ex ante*).

À cela s'ajoute le fait que, dans le cas des banques d'importance systémique telles que Raiffeisen, il est extrêmement improbable que le système de garantie des dépôts soit sollicité. Les banques d'importance systémique doivent en effet se conformer à des exigences nettement plus strictes en matière de fonds propres et de liquidités, ce qui renforce encore leur stabilité.

Tout comme l'Association suisse des banquiers (ASB), Raiffeisen estime donc qu'il n'y a pas lieu de procéder à des modifications et recommande de rejeter la motion.

Conseil des États

18 juin 2026

26.3409	Mo. Sommaruga	Pour que Twint devienne un service de paiements électroniques public et gratuit pour les particuliers et les commerçants	Rejet
-------------------------	----------------------	---	--------------

La motion demande que le système de paiement TWINT soit nationalisé et mis à disposition en tant que service public gratuit. De plus, la mise à disposition d'espèces devrait également être gratuite.

La Suisse dispose de l'une des infrastructures de paiement les plus modernes et les plus fiables au monde. Ce succès tient en grande partie à la concurrence efficace entre les différents prestataires de services de paiement, qui favorise l'innovation et répond aux besoins des utilisateurs. La nationalisation de services performants compromettrait cette concurrence et porterait ainsi préjudice à l'économie et à la population. Elle enverrait un signal problématique en relativisant l'innovation et la performance des entreprises. Cela aurait des répercussions négatives sur les incitations à l'investissement et nuirait durablement à l'attractivité économique de la Suisse.

Raiffeisen rejette la motion, s'alignant ainsi sur la position de l'Association suisse des banquiers (ASB).